

*Projet présenté par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. François Gillet, Nelly Guichard, Fabiano Forte, Mario Cavaleri, Béatrice Hirsch, Anne Marie von Arx-Vernon, Didier Bonny, Guy Mettan, Guillaume Barazzone, Jean-Claude Ducrot*

*Date de dépôt : 22 septembre 2009*

## **Proposition de motion**

### **Enfants et adolescents: pour davantage de sport à l'école et en dehors de l'école**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'enquête de l'Office fédéral du sport OFSPO, publiée en 2008, révélant que les enfants aiment faire du sport mais ne bougent pas assez ;
- l'importance de « promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière » inscrite au nombre des objectifs de la *Charte du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention* ;
- les objectifs du Département de l'instruction publique en matière d'activité sportive parmi lesquels il convient de relever la volonté de garantir l'éducation physique à l'école et la promotion du sport pour tous ;
- le concordat HarmoS et la convention scolaire romande ratifiés par la CDIP en 2009 auxquels a adhéré en février dernier le canton de Genève ;
- l'article 11, alinéa 2, de la Convention scolaire romande stipulant que les cantons doivent mettre en place une « offre appropriée de prise en charge des élèves en dehors du temps d'enseignement (structures de jour) » ;
- le large soutien du Grand Conseil au principe de l'accueil continu ;
- le travail en cours dans le cadre de la mise en application du concordat HarmoS et du plan d'étude romand (PER) ;
- la collaboration entre le canton, les communes, les associations et partenaires privés nécessaire au bon fonctionnement de l'accueil continu,

invite le Conseil d'Etat

- à promouvoir la pratique du sport pour les enfants et les adolescents en collaboration avec les associations sportives genevoises;
- à intégrer dans la réflexion actuelle sur l'accueil continu des élèves la nécessité de prendre en compte l'offre existante à Genève dans le domaine du sport;
- à étudier la possibilité, dans le cadre de la mise en œuvre du PER et de la nécessaire augmentation du nombre d'heures d'enseignement, d'accroître la part du sport dans les activités scolaires.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

A la suite de l'adoption par le canton de Genève en février dernier du concordat HarmoS et de la convention romande ratifiés par le CDIP en 2009, la préparation de l'introduction des nouvelles dispositions contenues dans ces concordats est en cours.

A son article 11, alinéa 2, la convention scolaire romande stipule que les cantons doivent mettre en place une « offre appropriée de prise en charge des élèves en dehors du temps d'enseignement (structures de jour) ».

Cette réorganisation du temps scolaire entraînera une répartition différente de la prise en charge des enfants par les enseignants, la famille et les animateurs du parascolaire. Le rôle des associations sportives, écoles de musique et autres organismes culturels s'en trouvera également modifié. Il en ira de même de leur accès aux infrastructures scolaires et municipales notamment (locaux situés dans les écoles, salles de sport, piscines, etc.). Absents jusqu'ici de l'animation parascolaire, tous ces acteurs sportifs et culturels pourraient être amenés à collaborer avec le GIAPP en vue de diversifier les activités proposées aux écoliers.

La demande de la présente motion vise plus particulièrement le domaine du sport. Synonyme de santé et de bien-être pour tous et à tout âge, l'importance d'une activité physique régulière figure dans la charte du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention. Les objectifs du Département de l'instruction publique vont aussi dans ce sens. La volonté du DIP étant de « garantir l'éducation physique à l'école et la promotion du sport pour tous. » Bien que le sport soit dispensé régulièrement dans le cadre des cours de gymnastique hebdomadaires des écoles conformément à la loi fédérale sur l'encouragement à la gymnastique et aux sports et à la loi cantonale sur l'encouragement aux sports (LESport) il convient de prendre au sérieux la tendance au surpoids et à l'obésité touchant de plus en plus la jeunesse. Une enquête de l'Office fédéral du sport OFSPO, publiée en 2008, révèle en effet que les enfants suisses aiment faire du sport mais ne bougent pas assez. D'autre part, la pratique du sport comme facteur de défoulement et, par là même, comme élément important de prévention de la violence des jeunes est également à mettre en évidence. Il est donc essentiel de promouvoir et de développer la pratique du sport pour les enfants et les

adolescents, aussi bien à l'école que dans le cadre des activités para- et périscolaires.

Sachant que l'inégalité à l'accès aux sports touche la jeunesse et que les bienfaits d'une activité sportive ne sont plus à démontrer, il est important que les activités sportives ne soient pas réduites à une portion congrue dans le cadre de l'accueil continu des écoliers. L'organisation de la période « ouverte » de la fin de l'école à 18 h étant encore en discussion, la présente motion demande au DIP d'y intégrer la thématique du sport et les problématiques qui y sont liées. Il s'agit plus particulièrement de la promotion de la pratique du sport pour les enfants et les adolescents, de l'intégration dans la réflexion sur l'accueil continu de l'offre existante à Genève et de la possibilité d'accroître la part du sport à l'école dans le cadre de l'étude du Plan d'étude romand (PER). Il devrait pouvoir être possible d'intégrer davantage de sport dans les activités parascolaires et des collaborations entre le GIAPP et certaines associations sont à envisager.

Il est certainement utile aussi de réfléchir à la meilleure façon d'intégrer les associations et clubs sportifs à l'organisation de l'accueil continu des élèves. S'agissant de l'horaire scolaire, il serait également très important qu'il soit étendu, tant pour le primaire que pour le secondaire, de façon à permettre à Genève de se remettre au niveau des cantons romands comme le Valais ou Fribourg (1000 heures d'enseignement de moins sur l'ensemble de la scolarité obligatoire). Que ce soit par l'accroissement de l'horaire scolaire ou en utilisant la marge de liberté laissée aux cantons dans le cadre de l'application du nouveau plan d'étude romand (15%), il nous semble en effet indispensable que la part du sport dans les activités scolaires s'accroisse ces prochaines années. La réflexion en cours au plan fédéral, dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'encouragement à la gymnastique et au sport devrait nous en donner la possibilité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente motion.